

AVIS PUBLIC**Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage
numéro 1642 de la Ville de Brossard**

Prenez avis que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de l'assemblée du 17 février 2015, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble(s) affecté(s)	Nature des dérogations demandées
Adresse : 5770, rue Auteuil Lot : 2 027 964 Zone : A08C Dossier : 610-L-14-040	– Autoriser 6 cases de stationnement au lieu de 9 cases, des cases ayant 5,0 m de longueur au lieu de 5,5 m, exempter de l'obligation que le stationnement soit entouré d'une bordure de béton et permettre que les manœuvres des véhicules s'effectuent hors de la propriété
Adresse : 7681-7683-7685, boul. Taschereau Lot : 5 059 041 et 5 059 042 Zone : M04C Dossier : 610-L-14-041	– Autoriser un espace libre avant de 5 mètres au lieu de 10 mètres, un espace libre latéral droit de 13 mètres au lieu de 15 mètres et une hauteur de bâtiment de 15 mètres au lieu de 12,60 mètres
Adresse : rues de Londres et de Lunan Lot : 5 422 536, 5 365 166, 5 365 167 Zone : L14H Dossier : 610-L-14-042	– Réduire l'espace libre avant à 3,25 mètres au lieu de 6 mètres prescrit et ce, afin de permettre des espaces de rangement et de locaux techniques sous les balcons et escaliers

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme le 21 janvier 2015.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 17 février 2015 à 20 h, à la salle du conseil, située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

DONNÉ À BROSSARD, ce 28^e jour du mois de janvier 2015.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6320.